

Annexe 1



PARCS DE STATIONNEMENT BERGSON

Tarifs applicables au 1er mai 2020

Tarifs des abonnements (en euros TTC)

			Périodicités				
			1	2	3	4	
			Mensuel	Trimestriel	Annuel	Annuel prélevé mensuellement	
Type de place							
Abonnements	A	Tarif VL non résident	Placement libre	280.00 €	784.00 €	2 800.00 €	256.60 €
	B	Tarif véhicule GPL	Placement libre	196.00 €	549.00 €	1 960.00 €	179.60 €
	C	Tarif véhicule électrique sans recharge	Placement libre	140.00 €	392.00 €	1 400.00 €	128.30 €
	D	Tarif véhicule Basse émission (*)	Placement libre	140.00 €	392.00 €	1 400.00 €	128.30 €
	E	Tarif véhicule de petit gabarit (-3 m)	Placement libre sur place petit gabarit	140.00 €	392.00 €	1 400.00 €	128.30 €
	F	Tarif PMR	Placement libre - place PMR si disponibilité	140.00 €	392.00 €	1 400.00 €	128.30 €
	G	Tarif VL avec réservation	Place fixe numérotée	350.00 €	980.00 €	3 500.00 €	320.80 €
	H	Tarif Moto non résident	Placement libre	98.00 €	274.00 €	980.00 €	89.80 €
	J	Tarif vélo	Placement libre	10.00 €	25.00 €	75.00 €	x
	M	Tarif VL résident (**)	Placement libre	224.00 €	627.00 €	2 240.00 €	205.30 €
	N	Tarif Moto résident (**)	Placement libre	78.40 €	219.50 €	784.00 €	71.80 €

(*) : Conditions requises : Véhicule de catégorie M1 ou N1 et L à 3 ou 4 roues - Voir liste au verso

(**) : Tarif maximum facturé. En fonction du nombre de sortie effectué chaque mois, un avoir pourra être produit et la somme correspondante remboursée.

La qualité de résident s'entend au sens défini pour le stationnement payant de surface. Les pièces justificatives à produire sont : Le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule immatriculé au nom propre et à l'adresse du domicile situé dans les zones 8H, 8J, 8K, 8L, 9E, 9G, 17K ou 17R le dernier avertissement de la taxe d'habitation (2 volets) ou en cas d'emménagement récent, la dernière facture EDF/GDF, le contrat de location ou l'acte de vente du domicile.



Annexe 1



Dénomination Crit'air	Catégorie de Carburant	Catégories de carburant sur le certificat d'immatriculation	Limite d'émission de CO2
Véhicules électriques et hydrogène	- Air comprimé- Electricité- Hydrogène- Hydrogène-Electricité (hybride rechargeable)- Hydrogène-électricité -hybride non rechargeable)	AC- EL- H2- HE- HH	X
Véhicules gaz naturel	- Gaz Naturel- Bicarburant essence-gaz naturel- Bicarburant superéthanol-gaz naturel- Gaz naturel-électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)- Gaz naturel-électricité (hybride rechargeable)- Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride non rechargeable)	GN- EN- FN- NH- EM- NE- EP	X
Véhicules hybrides rechargeables	- Essence électricité (hybride rechargeable)- Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride rechargeable)- Superéthanol-électricité (hybride rechargeable)- Monocarburant GPL-électricité (hybride rechargeable)	EE- ER- FL- PE	CO2 < 60g/km
Autres véhicules gaz	- Bicarburant essence-GPL- Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburant superéthanol-GPL- Gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif- Autres hydrocarbures gazeux comprimés- Monocarburant GPL- électricité (hybride non rechargeable)	EG- EQ- FG- GP- GZ- PH	CO2 < 120g/km

https://www.paris.fr/pages/les-autres-offres-de-stationnement-2355/#la-carte-vehicule-basse-emission-vehicules-electriques_13